Éloïse de Beaucourt, maraîchère bio, se bat pour que Douga, « son » ouvrier clandestin, reste en France

écrit par Jules Ferry | 1 juin 2022





C'est le monde à l'envers : les criminels (ici une maraîchère) qui recourent au travail des étrangers en situation irrégulière se pavanent et posent en bienfaiteurs

Dans la rubrique « Histoires touchantes », laissez-moi mon migrant…

Employer un clandestin est en principe punissable (dans un État normal).

Tout travail effectué, par un étranger en situation irrégulière au regard de la législation sur l'immigration relève du travail clandestin.

L'employeur qui recourt au travail clandestin, que ce soit directement ou indirectement (recours à des sous-traitants recourant eux-mêmes au travail clandestin), commet une infraction passible de peines d'emprisonnement. Le salarié peut également être poursuivi s'il s'est soumis en connaissance de cause à cette pratique ou s'il s'agit d'un

étranger en situation irrégulière.

Cette peine n'est évidemment jamais appliquée sous Macron : mais être pris à dépasser la vitesse de 5 km/h ou payer ses impôts avec un jour de retard vous réservera à coup sûr un petit courrier dans votre boîte aux lettres avec l'addition correspondante, à laquelle il ne sera pas question d'échapper.

On attendrait de la part des syndicats qu'il montent au créneau pour dénoncer cette exploitation et les conséquences néfastes sur le marché de l'emploi pour les travailleurs légitimes (précarité générale, baisse des salaires, offre et demande faussées).

Mais non, les patrons hors-la-loi qui emploient des sanspapiers sont soudainement devenus des saints et toute la gaucho-sphère les adule ! Ces criminels qui se présentent comme des bienfaiteurs ont tous les honneurs du système !

La presse régionale s'empare régulièrement de ces histoires de petits patrons pour diffuser cette propagande, et l'on voit fleurir des histoires « touchantes » d'employeurs qui ne veulent pas être séparés de leur(s) migrants(s) et font semblant de découvrir que tout cela n'est pas très réglo.



Mon Dieu
Mon Dieu
Mon Dieu
Laissez-le-moi
Encore un peu
Mon amoureux!
Un jour
Deux jours
Huit jours
Laissez-le-moi
Encore un peu

 \equiv

À moi



Coulans-sur-Gée (72) : Éloïse de Beaucourt, maraîchère bio, se bat pour que Douga, son ouvrier agricole malien, puisse rester en France

Originaire du Mali, le jeune homme de 20 ans ne parvient pas à obtenir ses papiers pour rester en France. Une situation qui écœure l'exploitante agricole, car Douga travaille bien, mieux que d'autres stagiaires qu'Éloïse a connu. « Même en venant à vélo depuis Le Mans, il a toujours été à l'heure », prend-elle en exemple.

Il prend des cours de français, suit une formation [Note / JF : ce qui est proprement scandaleux ! Qui sont les fonctionnaires idéologues qui enregistrent ces inscriptions de clandestin et comment cela est-il seulement possible administrativement !]

Mineur, on le dirige vers une association mancelle. Douga est logé durant plusieurs mois dans un hôtel à côté de la gare. Il en profite pour prendre des cours de français avant de s'inscrire au sein de la Maison Familiale Rurale (MFR) de Coulans-sur-Gée. En tant qu'apprenti, il intègre ensuite le Centre de Formation par Apprentissage (CFA) de Rouillon.

Douga avait signifié son envie de travailler dans le monde agricole. Un monde dans lequel il avait déjà fait un pas, au Mali, avec sa mère. On lui recommande la ferme de la Moncesière où le jeune homme adresse sa candidature. C'est en lisant sa lettre de motivation qu'Éloïse avait accepté de le prendre.



Pour Éloïse, la présence de Douga fait partie du quotidien sur l'exploitation.

« C'était… en automne 2018 », indique la maraîchère après un long moment d'hésitation. Aux côtés de Douga, les années passent sans qu'elle s'en aperçoive, tellement il fait depuis longtemps partie du quotidien sur l'exploitation.

« Personne ne veut le voir partir »

Mais voilà, la situation du travailleur a commencé à se compliquer en 2019 quand il a atteint la majorité.

« On n'a pas voulu renouveler son titre de séjour." — Éloïse de Beaucourt.

La professionnelle se souvient bien de ce jour où elle a reçu ce terrible courrier lui expliquant qu'elle ne pouvait plus employer Douga. « C'était un 24 décembre. »

Au bord de « la crise cardiaque » tellement la situation lui

paraît injuste et improbable, la Sarthoise n'a pas hésité à se retrousser les manches pour aider son jeune ouvrier.

« Pour réussir dans ses études, Douga est parvenu à fédérer beaucoup de personnes autour de lui. Depuis 2020, il est locataire. Il paie son loyer. Il est sorti de son statut de migrant. Personne n'a envie de le voir partir. »

Un combat pas terminé

S'engage un combat de longue haleine qui n'est, aujourd'hui, pas terminé. Son dossier est repris. Les démarches sont ralenties par la crise sanitaire. Les choses avancent à pas de fourmis. Une pièce de son dossier est contestée par la préfecture.

On nous a indiqué que son extrait de naissance était apocryphe. Le document avait été signé par l'adjoint du maire de sa ville d'origine au Mali et non par le maire.

Avec difficulté, Douga parvient à reprendre contact avec les services administratifs **maliens**.« Le maire nous a répondu, mais il est tellement occupé que c'était impossible pour lui de signer le papier », explique Éloïse.



La maraîchère veut continuer le combat pour régulariser la situation de son employé.

Tant bien que mal, elle tente de réunir les preuves nécessaires afin de constituer un nouveau dossier. Envois et réceptions de documents en nombre.

« C'est un enfer. Quand d'un côté on nous dit que c'est bon, de l'autre c'est rejeté. En plus, au Mali, les fonctionnaires se sont mis en grève pour réclamer de meilleurs salaires », résume la maraîchère.

« Il tient à payer ses impôts »

Malgré les efforts déployés, la situation de Douga est toujours irrégulière. Pour autant, Éloïse qui l'a embauché en CDI ne souhaite pour rien au monde se séparer de lui. [Bon voyage Eloïse ... Tu verras, tu seras très bien là-bas au Mali !!!]

On paye des charges, des cotisations comme pour un salarié

normal. Tout ce que Douga demande, c'est un nouveau titre de séjour. Il tient à payer ses impôts ! Et si demain, il devait perdre son travail, il n'aurait droit à rien."

En attendant de pouvoir faire bouger les choses, l'agricultrice ne cache pas qu'elle se retrouve « dans une illégalité forcée »comme elle le souligne. Avant d'ajouter : « mais j'irai au bout de mes engagements, pour Douga ». Contactée, la préfecture de la Sarthe n'a pas donné suite.

Actu.fr